

<https://enseignants.se-unsa.org/Lycees-pro-victimes-collaterales-du-brevet-obligatoire>



enseignants de l'Unsa



Lycées pro : victimes collatérales du brevet obligatoire ?

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : mercredi 27 novembre 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Dans le cadre de l'acte II du Choc des savoirs, mardi 12 novembre 2024, la ministre a annoncé la mise en place progressive de mesures concernant le DNB et notamment celle qui le rend obligatoire pour le passage en seconde.

Une mesure qui revient sur le devant de la scène

Annoncée dans un premier temps par le ministre Attal, le SE-Unsa avait su convaincre Mme Belloubet d'abandonner cette mesure, et le texte de mise en place pour la rentrée 2025 n'était jamais paru. L'argumentaire quant aux conséquences négatives sur le lycée professionnel avait été un des points influant sur cette décision.

Visiblement la mise en place chaotique du *Choc des savoirs* à la rentrée 2024 n'aura sûrement pas servi de leçon au gouvernement. La nouvelle ministre, Anne Genetet, a annoncé qu'à partir de 2027, le diplôme national du brevet (DNB) deviendra obligatoire pour passer en seconde générale, technologique ou professionnelle (sous statut scolaire), sans même attendre le bilan de l'enquête menée par l'inspection générale auprès des classes expérimentales de prépa-seconde.

Un impact plus que négatif pour le lycée pro

Si cette mesure se mettait en place, elle aurait pour conséquences de :

- Faire patienter des élèves qui viennent chercher du sens dans le lycée professionnel dans une classe qui ne leur apporterait rien pour leur avenir professionnel. En effet, le bac pro contrairement au bac général ou technologique est un diplôme insérant et le DNB n'est pas reconnu par les entreprises. Pour ces dernières, ce qui prime ce sont des jeunes avec des compétences psychosociales développées.
- Augmenter le cercle vicieux de l'orientation subie en recrutant des élèves sur leur vœu 3 ayant le DNB à la place d'élèves dont c'était le vœu 1 mais ayant échoué au DNB.
- Créer des inégalités en privilégiant l'apprentissage. En effet, seuls les élèves choisissant un bac pro sous statut scolaire seront bloqués en prépa-seconde s'ils échouent au DNB. Les élèves qui feront un bac pro en apprentissage, même sans le DNB, pourront entrer directement en bac pro à l'issue la 3e.
- Donner l'impression que les CAP pourraient absorber tous les jeunes en échec au DNB.
- Provoquer la suppression de postes en LP et SEP si le remplissage des classes de 2de bac pro diminuait de façon conséquente, comme nous le pensons. En effet, nombreux sont nos élèves de bac pro qui n'ont pas le DNB.

Le SE-Unsa n'a cessé d'alerter le ministère sur la dangerosité d'une telle mesure pour les lycées professionnels... Pour l'épanouissement des élèves et pour la pérennité du lycée professionnel, le SE-Unsa exige la suppression de cette mesure comme l'ensemble des mesures du *Choc des savoirs*, néfastes pour les élèves.